



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N°01-2017 du 1^{er} semestre 2017

Etabli en application des dispositions des articles L 5211-47, L 2121-24, L 2122-29
du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

1 – Comité Syndical du 10 février 2017

N° de l'acte	Désignation de l'acte	Date de l'acte	Date de dépôt sous-préf.
D2017-01	Approbation compte rendu du Comité du 12/12/2016	10/02/2017	20/03/2017
D2017-02	Installations des nouveaux délégués de la communauté de communes Estuaire et Sillon – Election du 3 ^e Vice-président	10/02/2017	21/03/2017
D2017-03	Remplacement des délégués de la CCLS dans les commissions du SMCNA (CAO, CDSP, CCSPL)	10/02/2017	21/03/2017
D2017-04	Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 – Affectation des résultats 2016	10/02/2017	07/03/2017
D2017-05	Vote du budget primitif 2017	10/02/2017	07/03/2017
D2017-06	Vote des participations 2017	10/02/2017	07/03/2017
D2017-07	Modalités de paiement des participations	10/02/2017	16/03/2017
D2017-08	Abrogation des délibérations n°D2016-51 et D2016-52	10/02/2017	02/03/2017
D2017-09	Avenant n°1 à la Convention d'objectifs pour la gestion d'une Recyclerie sur le territoire du SMCNA	10/02/2017	20/03/2017

2 – Comité Syndical du 15 mai 2017

N° de l'acte	Désignation de l'acte	Date de l'acte	Date de dépôt sous-préf.
D2017-10	Approbation compte rendu du Comité du 10/02/2017	15/05/2017	19/06/2017
D2017-11	Décisions du Président et du Bureau prises en vertu de leurs délégations	15/05/2017	19/06/2017
D2017-12	Modifications des statuts du SMCNA suite à la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire.	15/05/2017	19/06/2017
D2017-13	Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du SMCNA auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Don (SMBVD)	15/05/2017	19/06/2017
D2017-14	Démantèlement de l'installation de traitement des lixiviats	15/05/2017	17/07/2017
D2017-15	Démantèlement de l'installation de cogénération des biogaz	15/05/2017	11/07/2017

II – DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

N° de l'acte	Désignation de l'acte	Date de l'acte	Date de dépôt sous-préf.
DB2017-01	Approbation compte-rendu du Bureau du 28 novembre 2016	23/01/2017	03/07/2017
DB2017-02	Approbation compte-rendu du Bureau du 23 janvier 2017	10/04/2017	03/07/2017
DB2017-03	Autorisation de signature du marché d'assistance au pouvoir adjudicateur pour la création d'un centre de traitement, valorisation et optimisation de la gestion des déchets ménagers	10/04/2017	13/04/2017
DB2017-04	Approbation compte-rendu du Bureau du 10/04/2017	19/06/2017	03/07/2017
DB2017-05	Modification de la délibération n°DB2017-03 d'autorisation du Président à signer l'appel d'offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre de traitement, valorisation et optimisation de la gestion des déchets ménagers	19/06/2017	03/07/2017

III – DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

N° de l'acte	Désignation de l'acte	Date de l'acte	Date de dépôt sous-préf.
DEC2017-01	Dossier de demande de subventions auprès de l'ADEME	13/01/2017	11/05/2017
DEC2017-02	Ligne de trésorerie exceptionnelle de 300 000.00 euros	15/05/2017	18/05/2017

IV – ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

N° de l'acte	Désignation de l'acte	Date de l'acte	Date de dépôt sous-préf.
AR2017-01	Délégation de signature à la Directrice du SMCNA pour le Recueil des Actes Administratifs	10/04/2017	20/04/2017
AR2017-02	Délégation de fonction au 3ème vice-président	02/05/2017	09/05/2017

Le présent document, comprenant 2 pages, constitue le sommaire du recueil des actes administratifs Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) pour le 1^{er} semestre 2017.

Il a été publié le 17/07/2017

Directeur de la publication : M. Jean-Paul NAUD, Président du SMCNA, MSI, 9 rue de l'église 44170 NOZAY

Imprimé par les services du SMCNA.

A NOZAY, le 17/07/2017

Le Président



Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille dix-sept

Le dix février à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NAUD / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M.
PECOT / M. PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

**COMITE SYNDICAL
Du 10 FEVRIER 2017**

✂

Délibération n° D2017-01

✂

Objet :

**01) Compte-rendu du
Comité du 12 décembre
2016**

M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD

M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF

M. GADAIS a donné pouvoir à M. MARTIN

Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD

M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H

M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET

M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE

M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

✂

Le Président du SMCNA présente le compte-rendu du comité syndical du 12 décembre 2016.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (3 abstentions) le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016.

✂

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

Le Président
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

COMITE SYNDICAL Du 10 FEVRIER 2017

✂

Délibération n° D2017-02

✂

Objet :

02) Installation des nouveaux délégués de la communauté de communes Estuaire et Sillon – Election du 3^{ème} vice-président

✂

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille dix-sept
Le dix février à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NAUD / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M.
PECOT / M. PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

*M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD
M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF
M. GADAIS a donné pouvoir à M. MARTIN
Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD
M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H
M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET
M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE,
M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU*

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

✂

VU, l'article L5211-1 du CGCT

VU, l'arrêté préfectoral de fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire du 22 décembre 2016

VU, la délibération du 3 février 2016 de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, désignant MM. NICOLEAU, MARTIN, THAUVIN, GADAIS, MAILLARD et Mme DANET pour siéger au SMCNA.

VU, la délibération D2014-14 du 27 mai 2014 composant le Bureau et l'élection des vice-présidents,

CONSIDERANT qu'à la suite de la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, la nouvelle Communauté de Commune Estuaire et Sillon a désigné 6 nouveaux membres et 1 suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique :

- M. Rémy NICOLEAU, président de la communauté de communes Estuaire et Sillon.
- M. Pascal MARTIN, vice-président de la communauté de communes Estuaire et Sillon
- M. THAUVIN, vice-président de la communauté de communes Estuaire et Sillon
- M. Dominique MANAC'H, vice-président de la communauté de communes Estuaire et Sillon
- M. Jean-Pierre MAILLARD, conseiller municipal de Savenay
- M. Thierry GADAIS, conseiller municipal de Cordemais

- Mme Sophie DANET, conseillère communautaire Estuaire et Sillon

Le Comité Syndical en prend acte.

CONSIDERANT qu'à la suite de la désignation de nouveaux délégués, il y a lieu de procéder à l'élection du 3^{ème} vice-président et 4^{ème} délégué titulaire siégeant au Bureau Syndical.

M. le Président rappelle aux membres du Comité que le Bureau est composé de 10 élus (deux représentants par communauté de communes) soit le Président, 4 vice-présidents, et 5 délégués titulaires.

I) ELECTION DU 3^{ème} VICE PRESIDENT ET DU 2^{ème} DELEGUE AU BUREAU SYNDICAL

M. NAUD précise que l'élection doit être faite par vote à bulletin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président propose au Comité de voter sur le même bulletin pour l'élection du vice-président et du membre du Bureau. A l'unanimité le Comité accepte.

M. MARTIN est candidat à la vice-présidence, M. THAUVIN est candidat pour être délégué du bureau.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu :

M. MARTIN, vice-président : 27 voix

M. THAUVIN, délégué du Bureau : 25 voix

M. MARTIN est élu 3^{ème} vice-président et M. THAUVIN 2^{ème} Délégué du Bureau Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Ⓡ



Syndicat Mixte Centre
Le Président,
N. 224
44170
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille dix-sept
Le dix février à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NAUD / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M.
PECOT / M. PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

COMITE SYNDICAL Du 10 FEVRIER 2017

✂

Délibération n° D2017-03

✂

Objet :

03) Remplacement des
délégués de la CCLS
dans les commissions du
SMCNA (Commission d'Appel
d'Offres, Commission de
Délégation de Service Public,
Commission Consultative des
Services Publics Locaux)

↵

M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD
M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF
M. GADAISS a donné pouvoir à M. MARTIN
Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD
M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H
M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET
M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE
M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

✂

VU, l'article L5211-1 du CGCT

VU, l'arrêté préfectoral de fusion des communautés de communes Loire et
Sillon et Cœur d'Estuaire du 22 décembre 2016

VU, la délibération du 3 février 2016 de la Communauté de Communes Estuaire
et Sillon, désignant MM. NICOLEAU, MARTIN, THAUVIN, GADAISS, MAILLARD
et Mme DANET pour siéger au SMCNA.

VU, les délibérations D2014-17 du 23 juin 2014 composant la commission
d'appel d'offres du SMCNA, D2016-36 et D2016-37 composant la commission
consultative des services publics locaux et la commission de délégation de
service public,

CONSIDERANT qu'à la suite de la fusion des communautés de communes
Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, la nouvelle Communauté de Commune
Estuaire et Sillon a désigné 6 nouveaux membres et 1 suppléant pour siéger au
Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

- M. Rémy NICOLEAU, président de la communauté de communes
Estuaire et Sillon.
- M. Pascal MARTIN, vice-président de la communauté de communes
Estuaire et Sillon
- M. THAUVIN, vice-président de la communauté de communes Estuaire
et Sillon
- M. Dominique MANAC'H, vice-président de la communauté de
communes Estuaire et Sillon
- M. Jean-Pierre MAILLARD, conseiller municipal de Savenay

- M. Thierry GADAIS, conseiller municipal de Cordemais
- Mme Sophie DANET, conseillère communautaire Estuaire et Sillon

CONSIDERANT qu'à la suite de la désignation de nouveaux délégués, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués siégeant aux diverses commissions du SMCNA.

A l'unanimité le Comité décide de voter à main levée pour les élections partielles des commissions d'appel d'offres, de délégation de service public et consultative des services publics locaux.

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Suite à la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, Messieurs THAUVIN et GAUTHIER ne font plus partie de la CAO. Il est donc possible de faire siéger les suppléants en lieu et place des titulaires. Cependant, afin d'atteindre le quorum lors des prochaines réunions de la CAO, le Président décide par prudence, de réaliser une élection partielle de la CAO et d'élire 3 nouveaux suppléants.

Le Président demande au Comité si des délégués souhaitent siéger en tant que suppléants de la CAO. Messieurs MARTIN et THAUVIN de la communauté de communes Estuaire et Sillon et M. BROUSSARD de Pontchâteau St Gildas des Bois sont candidats.

A l'unanimité, Messieurs MARTIN, THAUVIN, et BROUSSARD sont élus suppléants à la CAO.

La Commission d'Appel d'Offres du SMCNA est désormais composée comme suit :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
JAMIN Monique	PECOT Didier
BUF Jean-Michel	FLIPPOT Jacky
POSSOZ Jean-Pierre	MARTIN Pascal
CHAILLEUX Marie-Odile	THAUVIN Jean-Louis
CALO Gilles	BROUSSARD Didier

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Suite à la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, Monsieur THAUVIN ne fait plus partie de la CCSPL, il est donc nécessaire d'élire un nouveau membre de la CCSPL.

Le Président propose au Comité que le nouveau vice-président élu au SMCNA représentant la communauté de communes Estuaire et Sillon siège à la CCSPL du SMCNA.

M. MARTIN, nouvellement élu 3^{ème} vice-président du SMCNA est élu à l'unanimité membre de la CCSPL de la SMCNA.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du SMCNA est désormais constituée comme suit :

<u>Titulaires</u>
JAMIN Monique
PECOT Didier
BUF Jean-Michel
MARTIN Pascal

Commission de délégation de service public (CDSP)

Suite à la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, Messieurs THAUVIN et GAUTHIER ne font plus partie de la CDSP. Il est donc possible de faire siéger les suppléants en lieu et place des titulaires. Cependant, afin d'atteindre le quorum lors des prochaines réunions de la CDSP, le Président a décidé par prudence, de réaliser une élection partielle de la CDSP et d'élire 2 nouveaux suppléants.

Le Président demande au Comité si des délégués souhaitent siéger en tant que suppléants de la CDSP. Messieurs THAUVIN et MANAC'H se déclarent candidats.

A l'unanimité, messieurs THAUVIN et MANAC'H sont déclarés suppléants de la CDSP du SMCNA.

La Commission de Délégation de Service Public du SMCNA est désormais composée comme suit :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
JAMIN Monique	CALO Gilles
PECOT Didier	FLIPPOT Jacky
JOSSE Patrice	CHAILLEUX Marie-Odile
BUF Jean-Michel	THAUVIN Jean-Louis
POSSOZ Jean-Pierre	MANAC'H Dominique

2



Centre National de la Région de la Loire
Le Président
HOZAY
14179
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 26

COMITE SYNDICAL
Du 10 FEVRIER 2017

↳

Délibération n° D2017-04

↳

Objet :

04) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 – Affectation des résultats 2016

↳

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille dix-sept
Le dix février à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M. PECOT / M.
PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD
M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF
M. GADAIS a donné pouvoir à M. MARTIN
Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD
M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H
M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET
M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE,
M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

↳

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Le Président chargé des finances présente le compte administratif de l'exercice 2016.

Le Comité Syndical, après avoir constaté la concordance des chiffres entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016, arrête, à l'unanimité (le Président ne prend pas part au vote), le compte de gestion et le compte administratif 2016.

	Compte administratif 2016
Dépenses de fonctionnement 2016	6 643 371,35 €
Recettes de fonctionnement 2016	7 021 418,07 €
Dépenses d'investissement 2016	1 321 360,15
Recettes d'investissement 2016	458 045,98

- Un **excédent de fonctionnement** : 378 046,72 € soit un résultat de clôture cumulé de 713 777,71 €

- Un **déficit d'investissement** : -863 314,17 € soit un résultat de clôture cumulé de -1 205 434,15 €.

Le Comité Syndical décide d'affecter :

➤ Une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **198 500,00 Euros** au **compte 1068, « Excédent de fonctionnement capitalisé »** permettant de rembourser le capital des emprunts.

➤ L'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **515 277,71 Euros** au 002 **« Excédent de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement)**

➤ Le résultat d'investissement d'un montant de **-1 205 434,15 Euros** au 001 (dépenses d'investissement), **« Résultat d'investissement reporté ».**

↳

Le Président
44
Jean-Paul NAUD





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille dix-sept

Le dix février à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NAUD / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M.
PECOT / M. PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

COMITE SYNDICAL Du 10 FEVRIER 2017

↳

Délibération n° D2017-05

↳

Objet :

**05) Vote du budget
primitif 2017**

↳

M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD

M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF

M. GADAIS a donné pouvoir à M. MARTIN

Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD

M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H

M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET

M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE,

M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

↳

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Le Président invite le Comité Syndical à examiner le projet de budget primitif 2017.

Les dépenses et les recettes de **fonctionnement** s'équilibrent à la somme de **7 170 000€** :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

Dépenses de fonctionnement	7 170 000,00 €
011 – Charges à caractère général	5 765 200,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	455 845,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	297 270,65
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 914,35
65 – Autres charges de gestion courante	443 770,00
66 – Charges financières	65 000,00
Recettes de fonctionnement	7 170 000,00 €

002 – Résultat de fonctionnement reporté	515 277,71
013 – Atténuations de charges	46 050,00
74 – Dotations, subventions et participations	5 906 672,29
75 – Autres produits de gestion courante	702 000,00

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de **2 280 000€** :

Dépenses d'investissement	2 280 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	198 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	185 000,00
21 - Immobilisations corporelles	152 465,85
23 - Immobilisations en cours	538 600,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	1 205 434,15

Recettes d'investissement	2 280 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	297 270,65
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 914,35
10 - Dotations, fonds divers et réserves	368 500,00
13 - Subventions d'investissement	348 281,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 123 034,00

Entendu ces présentations et observations, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte, par chapitre, à l'unanimité, le budget primitif 2017 tel que présenté.

✍

Le Président

Jean-Paul NAUD





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

COMITE SYNDICAL Du 10 FEVRIER 2017

↳

Délibération n° D2017-06

↳

Objet :

06) Vote des participations 2017

↳

L'an deux mille dix-sept
Le dix février à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NAUD / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M.
PECOT / M. PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

*M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD
M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF
M. GADAIS a donné pouvoir à M. MARTIN
Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD
M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H
M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET
M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE,
M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU*

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

↳

Vu la délibération 2016-49 du 12 décembre 2016,

Le Président invite le Comité Syndical à examiner les tableaux qui synthétisent les participations prévisionnelles de chaque communauté de communes au budget du SMCNA au titre de l'exercice 2017, jointes en annexe et calculées pour l'ISDND, le Centre de Tri et la Recyclerie à partir du vote des prix unitaires décidé lors du Comité du 10 février 2015.

Le Président rappelle que les participations 2016 prennent en compte :

- pour l'ISDND (Treffieux) : une augmentation des participations d'un coût de 81€/Tonne à un coût de **86.00€/Tonne** dont 1.00€ dédié aux provisions pour le post-exploitation ; Les participations intégreront également la prévention.

- pour le centre de tri : une augmentation des participations d'un coût de 5,05€/habitant à un coût de **5.35€/habitant** (population DGF 2016) ;

- pour la recyclerie et les boutiques : une stabilisation des participations à un coût de **0.50 €/habitant** (population DGF 2016) ;

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

De plus, il soumet aux membres du Comité Syndical les participations concernant les déchetteries :

- pour les déchets collectés en déchèterie : des tarifs liés au marché.

- pour l'entretien et le renouvellement des bennes : 3,00 € par rotation de bennes.

- pour l'amortissement des bennes : pour les collectivités concernées

Le Comité Syndical, après présentation et examen, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à la majorité absolue, les participations respectives des différentes communautés de communes, telles que présentées ;**
- **DECIDE d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2017 du SMCNA.**

↳

Le Président,
Jean-Paul NAUD





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

COMITE SYNDICAL Du 10 FEVRIER 2017

↳

Délibération n° D2017-07

↳

Objet :

07) Modalités de paiement des participations.

↳

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille dix-sept

Le dix février à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NAUD / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M.
PECOT / M. PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD

M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF

M. GADAIS a donné pouvoir à M. MARTIN

Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD

M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H

M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET

M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE

M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

↳

Vu la délibération D2016-02 du 8 février 2016, relative aux modalités de paiement des participations ISDND et déchèteries

Vu les décisions DEC2016-01 et DEC2016-02 du Président relatives à la mise en place d'une ligne de trésorerie,

Le Président rappelle qu'en 2016 les modalités de paiement des participations pour l'ISDND et les déchèteries ont changé en supprimant la validation mensuelle des tonnages par les services du SMCNA. Les nouvelles participations ISDND et déchèteries étaient établies en tenant compte du montant mensuel payé sur l'année n-1. Deux régularisations liées au suivi de tonnages étaient réalisées au 9^e et 12^e mois de l'année en cours.

Le Président présente un bilan mitigé de ces nouvelles dispositions : cela n'a pas permis véritablement de sécuriser la trésorerie du SMCNA, les régularisations comptables sont apparues chronophages pour les collectivités et la Trésorerie et ont montré un manque de transparence comptable pour les intercommunalités.

Aussi, les nouveaux titulaires des marchés de déchèteries prévoient la transmission des tonnages plus rapidement qu'auparavant.

Par conséquent, le Président propose de revenir à l'ancienne organisation des paiements des participations. Les tonnages seront facturés au réel mensuellement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ABROGE la délibération n° D2016-02**
- **APPROUVE le retour à une facturation mensuelle et au réel des participations :**

✍

Le Président

Jean-Paul NAUD





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

COMITE SYNDICAL Du 10 FEVRIER 2017

↳

Délibération n° D2017-08

↳

Objet :

08) Abrogation des délibérations n° D2016-51 et D2016-52 relatives à l'approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation du Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron et à l'approbation et l'autorisation de signature de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron

↳

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille dix-sept

Le dix février à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NAUD / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M.
PECOT / M. PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD

M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF

M. GADAIS a donné pouvoir à M. MARTIN

Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD

M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H

M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET

M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE,

M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

↳

Monsieur le Président confirme que selon le Plan National pour le tri des emballages et l'obligation de passer aux extensions des consignes de tri (pots barquettes et films plastiques notamment) le centre de tri des Briuelles va devoir fermer en 2021 étant donné le manque de tonnages nécessaires pour permettre de réinvestir. Une solution doit donc être envisagée pour le tri des emballages du territoire du SMCNA. Il rappelle que l'étude de territorialité menée en 2015-2016 n'a pas permis de réunir assez de collectivités pour mener à bien un projet sur le périmètre du syndicat. Cependant, dans le cadre d'une autre étude de territorialité menée par Nantes Métropole, cette dernière a proposé un partenariat avec la CARENE et le SMCNA. Ainsi, il était prévu que les emballages du SMCNA soient triés au centre de tri de Couëron à partir de 2021. Le Comité a délibéré en ce sens le 12 décembre dernier. Cependant, lors des négociations pour la rédaction de la convention de partenariat, des différences de traitement dans la répartition des coûts entre les collectivités sont apparues en particulier dans la prise en compte des remboursements d'annuité de l'investissement.

La négociation pour arriver à un tarif équivalent n'a pas abouti. Le Président et les vice-présidents du SMCNA, ainsi que le présidents et présidentes des EPCI membres du SMCNA réunis en Bureau exceptionnel le 11 janvier 2017 ont donc décidé d'abandonner le partenariat. Il convient donc d'abroger les délibérations D2016-51 et D2016-52 du 12 décembre dernier.

Le syndicat doit donc rechercher une nouvelle solution pour octobre 2021 et plusieurs scénarios seront donc étudiés.

Il appartient au Comité syndical d'abroger les délibérations relatives à l'approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation du Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron et à l'approbation et l'autorisation de signature de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron.

Considérant les négociations réalisées entre les services techniques et juridiques du SMCNA, de Nantes Métropole et de la CARENE qui n'ont pas abouties à un consensus.

Considérant, la réunion du Bureau exceptionnel du 11 janvier 2017, en présence des Présidents et Présidentes des communautés de communes adhérentes au SMCNa, qui a abouti à la décision de ne pas continuer le partenariat avec Nantes Métropole et la CARENE

Considérant qu'il est nécessaire de retirer ces délibérations afin de ne pas créer d'effets juridiques.

Après avoir débattu, LE COMITE DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité (dont 5 abstentions : M. MARTIN (pouvoir de M. GADAIS), M. MANAC'H (pouvoir de M. MAILLARD), M. NICOLEAU).

1. D'abroger les délibérations n°D2016-51 et D2016-52
2. D'abandonner le projet de convention de partenariat avec Nantes métropole et la CARENE pour le tri des emballages.

2

Le Président
Jean-Paul NAUD
44170





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille dix-sept
Le dix février à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF
Mme CHAILLEUX / Mme CHASSE / M. GAUDIN / M. HERROUET / M.
MANAC'H / M. MARTIN / M. NAUD / M. NICOLEAU / M. OUVRARD / M.
PECOT / M. PELE / M. TUAL / M. THAUVIN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : M. BEZIER / M. CALO / M. FLIPPOT / Mme
FREDOUELLE LECIRE / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MAILLARD / M.
MAINDRON / M. RENAUD / M. POSSOZ / M. SEEMANN

COMITE SYNDICAL Du 10 FEVRIER 2017

↳

Délibération n° D2017-09

↳

Objet :

09) Avenant 1 à la
convention d'objectifs
pour la gestion d'une
recyclerie sur le territoire
du syndicat mixte centre
nord atlantique

↳

M. BEZIER a donné pouvoir à M. OUVRARD
M. FLIPPOT a donné pouvoir à M. BUF
M. GADAIS a donné pouvoir à M. MARTIN
Mme JAMIN a donné pouvoir à M. NAUD
M. MAILLARD a donné pouvoir à M. MANAC'H
M. RENAUD a donné pouvoir à M. HERROUET
M. JOSSE a donné pouvoir à M. PELE,
M. POSSOZ a donné pouvoir à Mme THEVENIAU

Suppléants absents ou excusés : Mme CAMELIN / Mme DANET / M. SEEMAN

Permanents : Mme LOGODIN, Mme NOEL

M. MANAC'H a été nommé secrétaire de séance.

↳

Le Président rappelle au Comité qu'une convention d'objectifs a été
signée en 2015 avec les Associations Aire et Accès Réagis d'une part et
Trocantons d'autre part,

Le Président informe la Comité que suite au déploiement d'une
quatrième boutique à Drefféac, il convient de signer un avenant avec les
associations gestionnaires afin d'intégrer les modalités d'ouverture et de
fonctionnement de cette nouvelle boutique d'une part, (modification de l'article 2
et de l'article 8 en article 5) et de préciser à cette occasion les modalités de
collecte en déchetteries d'autre part, (modification de l'article 4).

En effet, le Président ajoute que suite à différentes informations
remontant du terrain il s'avère que des problèmes d'organisation des tournées
ont été relevés. Des efforts doivent être réalisés c'est pourquoi des pénalités
sont prévues dans l'avenant.

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Publié ou Notifié

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **APPROUVE le projet d'avenant et ses annexes joints à la
présente délibération**

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pour la gestion d'une recyclerie sur le territoire du SMCNA

2

Le Président,

Jean-Paul NAUD

